

Les subsides

[Texte]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 4222—**M. Gilchrist:**

Combien de sociétés de la Couronne le Canada possède-t-il et quel en est l'effectif dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

Question n° 4421—**M. Malone:**

Combien y a-t-il de sociétés d'État fédérales et quels en sont la raison sociale et le siège?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Peterson: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62(11) DU
RÈGLEMENT—L'ÉGALITÉ DES FEMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir fait preuve d'apathie à l'égard des questions qui affectent les Canadiennes, de ne pas avoir assuré la promotion de l'égalité des femmes, de n'avoir rien fait au sujet de la réforme des pensions pour les femmes, d'approuver tacitement les stéréotypes sexuels et les abus auxquels se livrent les médias, comme le prouve le fait qu'il ne veuille pas empêcher la télédiffusion de films pornographiques à la télévision à péage, de ne pas donner suite à son propre programme d'action positive à l'intérieur de la Fonction publique, et qu'elle exhorte le gouvernement à créer sur-le-champ un comité permanent du Parlement qui aurait le pouvoir d'examiner les questions qui ont des répercussions particulières sur les femmes, ainsi que les progrès réalisés ou non par le gouvernement en la matière.

Mme Thérèse Killens (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Madame le Président, avant l'ajournement de la Chambre à 13 heures, je parlais des pensions et plus particulièrement de la clause d'exclusion pour élever les enfants qui est en vigueur au Québec. Les femmes du Québec sont particulièrement privilégiées dans ce dossier. Cependant, il existe un grave problème dans le reste du pays. Afin de permettre aux jeunes mères de rester à la maison pendant sept ans après la naissance de leur bébé sans perdre la continuité de leur pension, le gouvernement fédéral a besoin de la signature des deux tiers des gouvernements provinciaux représentant les deux tiers de la population canadienne. Notre gouvernement a tenté à plusieurs reprises d'obtenir un accord conjoint avec les autres provinces. Certaines provinces ont refusé et plus particulièrement l'Ontario qui, à elle seule, à cause de sa grande population, détient le pouvoir de cette décision. Comme membre du gouvernement, je suis bien prête à accepter des critiques quand je les mérite, mais dans le cas de l'injustice que je viens de

décrire, il faudrait noter que ce sont les provinces qui se font tirer les oreilles.

Si on veut maximiser les bienfaits de cette journée de l'opposition, monsieur le Président, on devrait se rafraîchir la mémoire sur plusieurs dossiers de la condition féminine. S'il y a un dossier qui ne mérite pas les chinoiseries de cette Chambre, c'est bien celui de la femme. L'étude sur les femmes battues nous a révélé une injustice parmi tant d'autres. Faudrait-il encore avoir le temps de parler des problèmes de pension, de salaire égal à travail égal, de garderies d'enfants, d'exploitation des femmes, de harcèlement sexuel, du stéréotype sexuel dans les media, de la discrimination des femmes indiennes, et de combien d'autres encore!

Tout ceci pour dire à la Chambre et assurer les députés de l'opposition que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes bien au courant des dossiers litigieux en ce qui touche à la femme. J'ai énuméré cette série d'injustices faites aux femmes pour attirer l'attention des députés sur le fait que, dans tous ces dossiers, notre gouvernement est souvent bloqué dans ses efforts visant à améliorer ces situations. Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a affecté 151 unités pour des maisons de transition en vertu de l'article 56.1 du programme de logement à but non lucratif, mais dans ce domaine, encore une fois, comme dans beaucoup d'autres, l'initiative doit venir des provinces et même des municipalités.

Dans le domaine de salaire égal à travail égal, il faudrait que les femmes apprennent à porter des plaintes à la Commission des droits de la personne quand elles sont lésées dans leurs droits. J'ai eu l'honneur de siéger au comité des femmes battues, et j'avais eu l'honneur auparavant de siéger à celui des personnes handicapées, et je suis heureuse de constater que les deux rapports ont eu des suivis de la part de notre gouvernement. Nous avons déposé notre rapport sur la violence dans les familles en mai 1982. Je dois dire que notre gouvernement a agi selon les recommandations qui étaient de notre juridiction, mais malheureusement encore une fois plusieurs des 17 recommandations étaient de juridiction conjointe fédérale-provinciale, et on attend encore.

Le solliciteur général du Canada (M. Kaplan) a donné des instructions à l'exécutif des chefs de police du Canada et à la Gendarmerie royale du Canada leur demandant d'instaurer immédiatement un programme de formation d'agents de police sur le sujet de la violence dans les familles. Les officiers de police des provinces de l'Alberta et du Manitoba peuvent maintenant procéder à l'arrestation des agresseurs.

Maintenant, encore une fois, c'est à la population à faire des pressions auprès des gouvernements provinciaux de manière que cette pratique existe dans le reste du pays. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada a mis sur pied un centre national d'information traitant de la violence dans les familles, et l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a fait parvenir un dépliant sur les femmes battues à tous les bénéficiaires de chèques d'allocations familiales.

En août dernier, notre gouvernement a adopté la loi C-127, amendant le Code criminel en matière de viol. Cette nouvelle loi accorde plus de protection aux femmes victimes de violence.